



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 22 octobre à 18 h 30 à huis clos et à la salle Émérie-Lapointe en vertu de l'arrêté ministériel.

Sont présentes mesdames les conseillères
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Richard Joannette
Richard Fournier
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Madame Louise Hébert, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire.

Mot de la mairesse : Bonsoir tout le monde. Bienvenue à cette séance extraordinaire du 22 octobre 2020. Toujours soumis au décret dû à la pandémie de la COVID-19, les assemblées se tiennent à huis clos. Par contre, nous sommes réunis à la salle Émérie-Lapointe. Nous sommes tous à deux mètres de distance et il y en a même qui portent le masque si on a à se déplacer. Évidemment, la séance est enregistrée et va être mise sur le site de la Municipalité dans les prochains jours tel que requis par le décret. Comme à l'habitude, je vais vous nommer à tour de rôle et vous me confirmerez votre présence. Alors, nous débutons avec monsieur Richard Fournier (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent) et moi-même, Lise Poissant, mairesse (présente). Et nous sommes, ce soir, en présence de madame Louise Hébert, à titre de directrice générale adjointe, étant donné l'absence de monsieur Bouthillette qui est en vacances présentement.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat urbanisme
4. Période de questions
5. Levée de la séance

282-10-2020

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée extraordinaire du 22 octobre 2020 soit adoptée à 18 h 40.

Adoptée à l'unanimité

283-10-2020 2_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les conseillers sont présents et consentent à l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 22 octobre 2020 soit adopté avec l'ajout suivant :

- Fin de contrat de monsieur Étienne Paquet-Moisan

Adoptée à l'unanimité

284-10-2020 3_ FIN DE CONTRAT DE MONSIEUR ÉTIENNE PAQUET-MOISAN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Paquet-Moisan est en période de probation;

CONSIDÉRANT QUE sa probation a été prolongée de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT qu'il ne satisfait pas aux exigences requises à titre d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu entérinent la lettre de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, de mettre fin au contrat de monsieur Étienne Paquet-Moisan en date du 15 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

285-10-2020 4_ MANDAT URBANISME

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal est présentement vacant;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour un soutien professionnel en urbanisme ainsi que pour l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Stratégies immobilières LGP pour un prêt de ressources au montant de 10 000 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service de Stratégies immobilières LGP au montant de 10 000 \$, plus les taxes si applicables pour une période de 10 semaines, du 23 octobre au 31 décembre 2020;

QU'advenant l'embauche d'un inspecteur municipal avant la fin de la période de 10 semaines, la Municipalité pourra mettre fin en tout temps à l'entente avec Stratégies immobilières LGP;

ET QUE les deniers publics soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

5_PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse, Lise Poissant, répond aux questions posées par un conseiller municipal.

286-10-2020

6_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 22 octobre 2020 à 18 h 45.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Louise Hébert, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente séance.

(s) Lise Poissant _____
Lise Poissant
Mairesse

(s) Louise Hébert _____
Louise Hébert
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe